LES CAHIERS NICOLÉTAINS

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
RÉGIONALE DE NICOLET

vol. 5 no 1
mars 1983

LES CAHIERS NICOLÉTAINS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

2705, DU FLEUVE OUEST, B.G. 45
PORT ST-FRANÇOIS, R.R. 1
NICOLET, QUÉBEC. J0G 1E0

•

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Denis Fréchette
Vice-Président: Michel Morin
Secrétaire: Berthe Crochetière
Trésorière: Rolande Bonneau
Archiviste: Rita Saint-Pierre Duhaime

•

Correction et mise en page

Huguette Houle

•

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0708-6431

Tous droits réservés © Ottawa 1979

LA REVUE NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS. - LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS. - LES TEXTES DANS *Les Cahiers Nicolétains ENGAGENT UNIQUEMENT LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: MICHEL MORIN

LES CAHIERS NICOLÉTAINS

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
RÉGIONALE DE NICOLET

vol. 5 no 1 mars 1983

SOMMAIRE

Nive Voisine
La créaction du diocèse de Nicolet (1885) 3

L'Imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue Martin, Nicolet, P.Q.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAQ	— Archives de l'archevêché de Québec;
AAR	— Archives de l'archevêché de Rimouski;
ACAM	— Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal;
AETR	— Archives de l'évêché de Trois-Rivières;
AJTR	— Archives judiciaires de Trois-Rivières;
al.	— alii (autres);
APFR	— Archives de Propaganda Fide à Rome;
ASN	— Archives du Séminaire de Nicolet;
ASQ	— Archives du Séminaire de Québec;
METR	— Mandements des évêques de Trois-Rivières;
NS	— Nuova serie;
RHAF	— Revue d'histoire de l'Amérique française;
SOCG	— Scritture Originali Rifenite nelle congressi generali;
SRC, ASC	— Scritture riferite nei congressi, America Settentrionale-Canada.

La création du diocèse de Nicolet (1885)

Introduction

Le 16 mars 1893, un mois après avoir présenté à la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome un rapport sombre et pessimiste sur l'état de son diocèse, où reviennent comme un refrain les termes "état déplorable", "situation alarmante", "embarras financiers", "déchéance" financière et morale, Mgr Louis-François Laflèche, de Trois-Rivières, demande au pape de corriger la situation créée par le démembrement de 1885 et d'accepter l'agrandissement de territoire qu'il lui suggère. Pour appuyer sa supplique, il rédige ce qu'il appelle lui-même **l'Historique de la division du diocèse des Trois-Rivières** où, reprenant la thèse qu'il a toujours soutenue, il explique la création du diocèse de Nicolet et les "tristes conséquences" qui en résultent pour son Eglise comme une décision injuste arrachée au pape et aux cardinaux par les intrigues de l'abbé Calixte Marquis, les vues égoïstes du Collège de Nicolet et la complaisance de l'archevêque de Québec, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau. Il est urgent, conclut-il, d'apporter un remède à cette erreur qui a causé une "si grande surprise au Canada et même à l'étranger[1]."

1. **Rapport à la S. Congrégation de la Propagande sur l'état du diocèse des Trois-Rivières au Canada, présenté par Mgr L.-F. Laflèche en 1892**, 25 déc. 1892, APFR, NS, 28 (1893), r. 154, f. 111r-123v; Mgr Laflèche, **Historique de la division du diocèse des Trois-Rivières**, ibid., f. 144r-199r. Le mémoire est précédé d'une lettre au cardinal Ledochovski, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et de **Déclarations de l'évêque des Trois-Rivières**; le tout totalise 56 pages.

Cohérente et même passionnée, cette interprétation des événements qui, de 1870 à 1885, ont conduit au démembrement du diocèse de Trois-Rivières et à la création de celui de Nicolet a les qualités et les défauts des versions faites par des témoins intéressés: les faits sont rapportés dans une perspective favorable au narrateur. Il est donc prudent de les vérifier scrupuleusement et de les replacer dans un champ de vision plus large qui englobe d'autres points de vue, surtout ceux des antagonistes de l'évêque-historien. C'est ce que nous nous proposons de faire, d'une façon rapide, en étudiant l'état du diocèse de Trois-Rivières au début des années 1870 et en retraçant les grandes lignes des deux campagnes en faveur du diocèse de Nicolet.

I- Le diocèse de Trois-Rivières au début des années 1870

Créé en 1852, le diocèse de Trois-Rivières conserve jusqu'en 1870 son premier titulaire, Mgr Thomas Cooke. Entre-temps, cependant, Louis-François Laflèche a été nommé coadjuteur avec future succession en 1866 et administrateur en 1869; il devient évêque en titre le 3 avril 1870.

En ce moment, le diocèse a encore ses frontières d'origine et il s'étend de part et d'autre du Saint-Laurent. Sur la rive nord, il comprend les comtés de Champlain et de Saint-Maurice, dans leurs anciennes limites, et il est borné au nord-est par le comté de Portneuf, au sud-ouest par le comté de Berthier, au sud-est par le fleuve et au nord-ouest par les limites septentrionales de la province de Québec. Sur la rive sud, il couvre les comtés d'Yamaska, de Nicolet, de Drummond et de Sherbrooke (en partie), dans leurs anciennes limites, et ses bornes comprennent, entre autres, au sud-ouest les comtés de Richelieu et de Bagot, au sud-est la frontière Canada-Etats-Unis et le lac Mégantic, au nord-est le fleuve Saint-Laurent, au nord-est les comtés de Mégantic, de Lotbinière et de Beauce[2].

Dans son rapport de 1873 au Saint-Siège, Mgr Laflèche donne les renseignements suivants sur son diocèse. La population du territoire se compose de 140 00 catholiques et de 10 400 non-catholiques, une augmentation totale de 60 400 personnes depuis 1852. Le clergé compte 127 membres et il oeuvre dans 78 paroisses, 15 missions et 2 collèges; 76 prêtres sont curés, 25 vicaires, 16 professeurs ou régents, 7 sont malades, 3 chapelains, auxquels il faut ajouter 4 prêtres résidant en dehors du diocèse.

2. Nous résumons un document rédigé par les autorités ecclésiastiques de Québec et conservé aux AETR, **Fonds Laflèche**, B4 D32-07.

Les religieux et religieuses viennent les appuyer dans 3 "collèges" et 14 couvents[3]. Mais le fait le plus significatif est sans doute que beaucoup des paroisses les plus prospères et le plus grand nombre des nouvellement érigées se trouvent sur la rive-sud. C'est donc là qu'on trouve à la fois plusieurs curés d'expérience et bien établis, aidés souvent de vicaires, des jeunes pasteurs remplis du zèle des néophytes et, il ne faut pas l'oublier, le vénérable Collège-Séminaire de Nicolet qui forme encore une bonne partie des futurs prêtres.

Malgré une certaine amélioration, ce clergé se ressent encore du climat de tension qui a existé entre lui et son évêque, pendant l'administration de Mgr Cooke, et qui a empêché la formation d'un esprit d'unité dans l'ensemble du territoire. Tout a commencé avec la décision du premier concile provincial de Québec (1851) de former deux nouveaux diocèses (Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières). Les premières nouvelles, officieuses et vagues, font déjà naître du ressentiment et certaines protestations. Dans la région de Trois-Rivières, et tout particulièrement sur la rive sud, plusieurs membres du clergé ne sont pas convaincus de l'utilité d'un diocèse dans leur district, car, disent-ils, les communications sont faciles avec Québec, et ils craignent d'être financièrement mis à contribution pour fonder l'évêché, alors qu'ils viennent "de loger (leur) Archevêque à (leurs) frais[4]". Ils répugnent aussi à la nomination comme évêque du grand vicaire Cooke qu'ils considèrent comme trop peu instruit et conciliant. Enfin, la paroisse de Nicolet est, à leurs yeux, mieux organisée pour devenir le siège d'un évêché, avec une église convenable, un presbytère spacieux, un séminaire et... un curé épiscopable[5]. Le grand vicaire Alexis Mailloux décrit ainsi l'état des esprits en décembre 1851:

> Dans ma tournée, au district de Trois-Rivières, il a été question de l'érection du nouvel évêché; plusieurs prêtres en ont parlé devant moi et j'en ai parlé avec eux. Tous ceux des prêtres que j'ai entendus, ont témoigné le désir de n'être pas séparés de l'Archidiocèse, apportant en (tre) autres raisons qu'ils étaient à la porte du Siège de l'Archidiocèse, qu'avec un grand vicaire ils étaient parfaitement bien desservis, que le nouvel évêque ne

3. Mgr Laflèche, Relatio ad S. Congregationem de Propaganda Fide de Statu Dioecesis Trifluvianensis, Canada, 1873, 19 août 1873, APFR, SRC, ASC, 12 (1872-74), f. 412r-418v.

4. J.O. Prince à Mgr Laflèche, s.d., ibid., 15 (1877), f. 540r-541v. Ce texte fait partie des pièces justificatives au mémoire de Mgr. Laflèche du 30 juillet 1877.

5. Voir le procès-verbal d'une réunion des habitants propriétaires de la paroisse de Nicolet, tenue le 8 août 1852 (AETR, Fonds Laflèche, B4 N119-01).

> pourrait trouver les moyens de subvenir aux dépenses nécessaires pour son entretien, ses dépenses de voyage, la construction d'une cathédrale et peut-être d'un palais épiscopal, sans recourir au clergé de son diocèse. Or chacun consultant sa bourse, la trouvait vide. On objectait encore que la partie du nouveau diocèse qui se trouvait dans les townships était trop éloignée du centre et pouvait y avoir accès trop difficilement, et qu'en attendant que ces townships fussent plus développés et en état de former à eux seuls un diocèse, il serait plus avantageux pour cette partie d'être annexée au diocèse de S. Hyacinthe, pouvant facilement communiquer à cette place par le chemin de fer. On craignait encore que l'érection du nouvel évêché eut pour effet de faire tomber le collège de Nicolet, on citait des faits qui tendaient à confirmer cette supposition. Surtout dans le cas où le Gr vi. Cooke serait évêque[6].

Ces craintes et ces réticences demeurent conversations de presbytère et ne se transforment pas en mouvement de protestation, mais dans plusieurs endroits du diocèse on surveille de près l'administration du nouvel évêque.

Très tôt d'ailleurs, les craintes des opposants se révèlent en partie fondées. Dès 1854, en effet, Mgr Cooke met sa cathédrale en chantier et lance un appel pathétique à la générosité des curés, des fabriques et des fidèles; la réponse est plutôt mitigée. Construit d'après les plans de l'architecte montréalais Victor Bourgeau et dans une période de pénurie de main-d'oeuvre et de salaires élevés, l'édifice, grandiose, s'avère extrêmement coûteux; bien plus, la mauvaise gestion du procureur Edouard Chabot aboutit à un endettement annonciateur d'une banqueroute prochaine. A l'automne 1861, l'évêque fait appel à Louis-François Laflèche, alors supérieur du Collège de Nicolet, pour prendre arrangement avec les créanciers et trouver avec ses confrères du clergé le moyen d'éviter la catastrophe. Il y réussit au prix d'efforts inouïs et grâce à la collaboration de tous les curés, même de ceux qui ont "une certaine hésitation motivée à le faire" et qui profitent de la circonstance pour exiger que "certains changements soient apportés à la manière dont les affaires temporelles du diocèse ont été administrées dans le passé[7]". Avant d'accepter l'arrangement, plusieurs prêtres in-

6. A. Mailloux à l'évêque de Québec, 1 déc. 1851, AAQ, Vicaires généraux, XIV, 55.

7. Adresse du comité nommé par le clergé du Diocèse des Trois-Rivières, pour aviser aux moyens d'alléger la dette dont est grevée la Corporation Épiscopale, aux Curés du diocèse, 13 avril 1862, AETR, Fonds Laflèche, B1 C16-6.

fluents de la rive sud — l'abbé Jean Harper, de Saint-Grégoire, par exemple — ne se gênent pas pour rappeler les avertissements qu'ils avaient donnés et pour conseiller de réintégrer le district de Trois-Rivières dans l'archidiocèse de Québec[8].

Ces curés hésitants sont les mêmes qui vont mener contre Mgr Cooke la bataille du dixième. Depuis 1852, les évêques qui le désirent peuvent prélever 10% des revenus des curés et missionnaires; c'est ce qu'on appelle la dixième ou, parfois, la dîme. Même s'il n'est pas assuré de revenus fixes, Mgr Cooke ne veut pas imposer cette taxe, préférant, dit-il, l'accepter "de la part des curés riches, s'ils me l'offrent[9]". L'idée est généreuse, mais peu efficace, car personne n'offre de contribution volontaire. Pris de court, l'évêque pense d'abord "prélever le tiers (de la dîme) sur toirs curés[10]", puis, le 7 octobre 1853, il se résoud à imposer le dixième aux curés de Saint-François-du-Lac et de Saint-Thomas-de-Pierreville et à "tous les curés que je placerai à l'avenir[11]". Enfin, le 5 décembre 1856, il frappe le grand coup en promulguant le règlement du dixième pour l'ensemble du diocèse. Cette mesure soulève une véritable révolte dans le clergé, surtout sur la rive sud, et un mouvement, qui compte parmi ses membres les plus actifs les abbés Jean Harper (Saint-Grégoire), L.-T. Fortier (Nicolet) et L.-S. Malo mobilise la majorité des curés, porte le différend à Rome et force Mgr Cooke à remplacer le dixième par un engagement collectif signé devant notaire[12]. Les conséquences de cette secousse sont graves et prolongées: l'évêque perçoit beaucoup moins d'argent, ce qui aggrave son problème financier: la zizanie qui s'est installée dans les esprits se résorbe très lentement; redevenu obligatoire, le dixième est toujours impopulaire et boycotté par certains et, à partir de 1874, suscite une vive polémique entre Mgr Laflèche et un groupe de prêtres dirigés par l'abbé Joseph Tessier, de Saint-Germain de Grantham. Le débat est porté à Rome où il côtoie celui du Séminaire de Nicolet et celui du démembrement du diocèse.

8. Pour plus de détails, voir Nive Voisine, **Louis-François Laflèche, deuxième évêque de Trois-Rivières**, t. I, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1980, p. 83-107.

9. Mgr Cooke à l'évêque de Québec, 23 fév. 1858, AAQ, **Vicaires Généraux**, XII, 184.

10. Le même au même, 20 juillet 1853, **ibid.**, XII, 197.

11. Le même au même, 7 oct. 1853, **ibid.**, XII, 200.

12. **Accord et transaction entre les Révds Messires Ls Th Fortier, J. Maureault et J. Harper es qualités et Mgr Thomas Cooke Evêque des Trois-Rivières**, 5 août 1857, AJTR, Greffe N. Guillet, No 5775.

Fondé en 1823, le Collège de Nicolet avait survécu et progressé grâce à la protection spéciale des évêques de Québec et il avait vu avec crainte s'installer à Trois-Rivières le nouveau siège épiscopal dont il dépendrait. Non sans raison, d'ailleurs, puisque son existence même est très tôt remise en question par les évêques de Trois-Rivières. En 1859-60, en effet, Mgr Cooke doit accepter la fondation d'un collège dans sa ville et, pour éviter le pire, c'est-à-dire une institution laïque, il y nomme un prêtre et cinq ecclésiastiques, malgré les objections des Nicolétains, Laflèche en tête, qui lui exposent d'amples raisons de refuser le projet et qui polémiquent dans les journaux contre un des partisans, l'avocat A.-L. Desaulniers[13]. Peu après, l'évêque se convainc qu'un seul séminaire est suffisant dans le diocèse et qu'il doit être situé dans la ville épiscopale; il surveille donc toutes les occasions de vendre les édifices de Nicolet et de transférer le collège de cette ville à Trois-Rivières. Il fait une première offre au gouvernement canadien en 1861, mais la démarche, secrète, n'aboutit pas[14]; elle lui permet, cependant, d'intéresser à cette question son collaborateur, Louis-François Laflèche, qui, en quelques années, deviendra le plus farouche protagoniste du transfert du séminaire de Nicolet à Trois-Rivières.

On le voit bien en 1868 quand les autorités diocésaines entament de nouveaux pourparlers avec les hommes politiques canadiens. Laflèche pilote le projet avec l'aide de Luc Désilets, mais, malgré une intervention passionnée auprès de ses anciens confrères, il ne peut empêcher le conseil du séminaire de Nicolet de faire échouer la transaction désirée. Mais le coadjuteur, qui devient administrateur diocésain en 1869, ne se considère pas comme battu. Elargissant le débat, il demande à Rome de clarifier la juridiction de l'évêque de Trois-Rivières sur les biens et les personnes de l'institution nicolétaine[15]. Dans un mémoire présenté à la Propagande lors de son séjour dans la Ville éternelle pour le concile de Vatican I, il explique les deux thèses qui s'affrontent et il pose onze questions dont les trois dernières concernent le transfert: l'évêque est-il juge de l'utilité et de l'opportunité du transfert? est-il obligé d'obtenir le concours de la corporation du

13. J.-A.-I. Douville, Histoire du collège-séminaire de Nicolet, t. I, Montréal, Beauchemin, 1903, p. 442-449; Mémoire adressé à Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Trois-Rivières par les Directeurs du Séminaire de Nicolet, relativement au projet de fonder un collège dans la cité de Trois-Rivières, 1859, 27 p., ASN, Boîte No 1, Transfert du Séminaire, 9; Voisine, Louis-François Laflèche..., p. 65-75.

14. Laflèche à Joseph Cauchon, 13 oct. 1861, AETR, Registre des lettres, III, 22.

15. Voisine, Louis-François Laflèche..., p. 144-149.

collège pour le faire? peut-il transférer à Trois-Rivières le grand séminaire et obliger Nicolet à en continuer la direction et à y assumer l'enseignement? Puis il conclut:

> En conséquence je supplie donc Votre Eminence de m'obtenir du Saint Père la permission et l'autorisation de vendre et d'aliéner les bâtiments, dépendances et autres propriétés du Séminaire de Nicolet qu'il sera nécessaire de vendre et aliéner pour effectuer cette translation, et dont le prix sera employé à acheter les fonds et à reconstruire les édifices nécessaires à l'institution dans la ville épiscopale[16].

Alerté par le cardinal Barnabo qui demande au supérieur de lui exposer ses raisons contre le transfert, Nicolet sonne la mobilisation générale pour la défense du collège. Les membres de la corporation s'attellent à la rédaction des mémoires; à l'instigation de l'abbé Calixte Marquis, curé de Saint-Célestin, les prêtres du diocèse, qui ont presque tous été formés à Nicolet, adressent à Rome une supplique pour le maintien du séminaire de Nicolet[17]. A cette occasion, l'effervescence gagne le clergé, surtout celui de la rive sud: "L'indignation du clergé est bien profonde à mesure qu'il connaît la conduite de l'Evêque à notre égard", écrit Robert Walsh en mai 1870[18]. Quelques jours plus tard commence à circuler la rumeur que "si l'Evêque ne veut pas laisser le collège à Nicolet, les prêtres du Sud demanderont à se séparer des Trois-Rivières pour former un nouveau diocèse du Sud dont Nicolet serait le siège épiscopal[19]". L'idée se répand rapidement et suscite partout l'enthousiasme: Calixte Marquis en fait une affaire personnelle, l'abbé Louis-Théophile Fortier de Nicolet s'engage à faire la fondation et le vieux curé L.-S. Malo de Bécancour dit "qu'il signe à deux mains et qu'il fournit de quoi payer les frais de voyage de celui qui ira porter la pétition à Rome". Et Walsh de commenter: "Quelle magnifique affaire, si elle se réalisait! Nous aurions la paix enfin[20]".

16. "Mémoire adressé à son Eminence le cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande, par Mgr Laflèche, Evêque d'Anthédon, au sujet du Séminaire de Nicolet, Diocèse des Trois-Rivières au Canada, 17 février 1870", ASN, Procès devant la S.C. Congrégation de la Propagande entre Mgr des Trois-Rivières (Mgr L.-F. Laflèche) et le Séminaire de Nicolet, p. 13-21.

17. Mémoire des prêtres du diocèse des Trois-Rivières pour le maintien du Séminaire de Nicolet, 1 oct. 1870, ASN, Boîte No 1, Transfert du Séminaire, 8.

18. R. Walsh à Thomas Caron, 26 mai 1870, ibid., 24.

19. Le même au même, 2 juin 1870, ibid.

20. Le même au même, 9 juin 1870, ibid.

Devant cette levée de boucliers, Mgr Laflèche doit reculer et il retire ses trois questions à propos du transfert; en 1873, dans un nouveau mémoire, il reconnaît "que deux établissements de ce genre peuvent se soutenir dans le diocèse" et il ne réclame plus que "le libre exercice des droits que les Evêques ont ordinairement sur leurs séminaires[21]". Finalement Rome exige le statu quo sur les relations entre l'évêque et le collège, mais ne se prononce pas sur la question de fond[22]. Le séminaire peut jubiler, mais Laflèche se sent plus libre pour développer l'institution de sa ville. Le 19 mars 1874, il promulgue le Décret (...) pour l'Institution du Séminaire des Trois-Rivières; il annonce également qu'il logera, dès que possible, dans les nouveaux édifices de l'établissement[23]. Même si l'évêque explique sa décision par le succès de l'institution trifluvienne, son geste est considéré à Nicolet comme une vengeance et une preuve d'une injuste prédilection envers Trois-Rivières. En conséquence, le personnel du collège de Nicolet va se tourner de plus en plus vers le projet de la division du diocèse, car, précise-t-on, "le sort de cette maison ne saurait être assuré, que par la formation immédiate du diocèse de Nicolet[24]".

S'il ne faut pas exagérer ces discussions au sein d'un clergé ordinairement respectueux de l'autorité épiscopale et plein d'admiration pour la personnalité de Laflèche, il ne faut pas oublier non plus qu'à chaque occasion, c'est la rive sud qui se trouve davantage lésée et qui prend la tête du mouvement de protestation; il y a là un germe de désunion sur lequel il sera facile de compter. De même, le sort de la grande institution de cette région, le collège de Nicolet, ne peut laisser aucun prêtre indifférent et il est une des meilleures causes qui puissent mobiliser les esprits et les entraîner dans un mouvement de sécession. C'est ce qu'ont bien compris les instigateurs du projet de démembrement du diocèse de Trois-Rivières.

21. Laflèche, (Mémoire sur le séminaire de Nicolet), 24 fév. 1873, 14 p., ibid., 18.

22. APFR, SOCG, 1000 (1873, I), f. 1076r-1086r.

23. Laflèche, "Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières concernant l'Institution du Séminaire des Trois-Rivières", 19 mars 1874, METR, Mgr Laflèche, I, p. 465-482.

24. Mémoire pour accompagner une supplique adressée à N.S.P. le Pape Pie IX, sollicitant l'érection d'un nouveau diocèse qui serait formé de la partie du diocèse des Trois-Rivières, située au Sud du fleuve St-Laurent, dans la Province Ecclésiastique de Québec, Canada, 1er sept. 1875, APFR, SRC, ASC, 115 (1877), f. 534r.

MGR LOUIS-FRANÇOIS LAFLÈCHE
2e évêque de Trois-Rivières
1870-1898

II- Le projet de démembrement de 1875-1878

Dans le document de 1893 déjà cité, Mgr Laflèche considère comme un premier projet de démembrement de son diocèse le mémoire soumis en 1867, par Calixte Marquis, aux évêques pour demander la création d'un nouveau siège épiscopal dans les townships: il ajoute que ce plan, unanimement rejeté par les chefs religieux, a refait surface en 1874, au moment de la création du diocèse de Sherbrooke. Aux yeux de l'évêque de Trois-Rivières, la tentative qui commence en 1875 est donc la troisième à se produire.

Sans nier l'importance des premières démarches de l'abbé Marquis, nous ne les considérons pas comme suffisamment élaborées pour constituer de véritables projets de division du diocèse de Trois-Rivières et nous croyons que celui de 1875 est vraiment le premier; de même, à l'encontre de Laflèche, nous ne distinguons pas entre les démarches de 1875-1876 et celles de 1877-1878.

Pour plus de clarté, nous croyons utile de dresser une chronologie rapide des principaux événements qui se produiront de mai 1875 à mai 1878.

a) La chronologie des événements

- le 1er mai 1875: au nom de ses confrères de la rive sud, l'abbé L.-S. Malo envoie à l'archevêque Taschereau une supplique demandant le démembrement du diocèse de Trois-Rivières et la création du diocèse de Nicolet;

- le 1er septembre 1875: sur les conseils de l'archevêque, les pétitionnaires envoient leur supplique à la Propagande à Rome; ils expliquent leur démarche dans un **Mémoire pour accompagner une supplique adressée à N.S.P. le Pape Pie IX, sollicitant l'érection d'un nouveau diocèse qui serait formé de la partie du diocèse des Trois-Rivières, située au Sud du fleuve St-Laurent, dans la Province Ecclésiastique de Québec, Canada;**

- le 14 décembre 1875: le préfet de la Propagande, le cardinal Franchi, demande l'approbation des évêques de la province ecclésiastique de Québec; le problème revient donc devant l'archevêque Taschereau;

- le 5 février 1876: Mgr Taschereau informe officiellement Mgr Laflèche de la demande de division de son diocèse;

- le 28 février 1876: Mgr Laflèche prend position contre le projet dans ses **Observations de l'Evêque des Trois-Rivières sur la requête et le mémoire adressés au St-Siège par M. L.S. Malo et autres demandant la division du diocèse des Trois-Rivières et l'érection d'un nouveau diocèse;**

- le 23 mars 1876: les évêques se réunissent à Québec pour étudier la demande des pétitionnaires;

- le 12 avril 1876: Mgr Taschereau communique au cardinal Franchi les avis des évêques;

- le 10 mai 1876: Mgr Laflèche envoie à Rome un **Mémoire de l'Evêque des Trois-Rivières au sujet du démembrement de son diocèse demandé par quelques prêtres de ce diocèse,** qui est une version à peine remaniée de ses **Observations;**

- le 24 mai 1876: le cardinal Franchi demande à Mgr Laflèche de lui faire connaître ses objections au projet de division de son diocèse, qui sera étudié dans une prochaine réunion de la Propagande; cette lettre croise le mémoire déjà expédié à Rome par l'évêque de Trois-Rivières;

- le 16 juillet 1876: délégué par ses collègues, Mgr Laflèche part pour Rome y traiter des problèmes qui divisent l'épiscopat du Québec; il en profite pour discuter de la division de son diocèse; il est de retour à Trois-Rivières le 19 octobre 1876;

- le 4 septembre 1876: Mgr Laflèche nomme l'abbé Télesphore Harel son procureur à Rome pour défendre l'intégrité de son diocèse:

- janvier 1877: la Propagande décide d'envoyer un délégué apostolique au Canada; entre autres questions, Mgr Georges Conroy étudiera la division du diocèse de Trois-Rivières;

- le 1er mai 1877: la thèse des pétitionnaires est reprise dans le **Mémoire du Séminaire de Nicolet en faveur de la division du diocèse de Trois-Rivières et l'érection de Nicolet en évêché;**

- le 30 juillet 1877: Mgr Laflèche expose longuement sa position dans un **Mémoire de l'Evêque des Trois-Rivières au sujet du démembrement, suivi de nombreuses Pièces justificatives...;**

- le 10 septembre 1877: présentation à Mgr Conroy du **Mémoire du Séminaire de Nicolet en faveur de la division du diocèse des Trois-Rivières;**

- le 11 septembre 1877: Mgr Laflèche révoque Calixte Marquis comme curé de Saint-Célestin;

- le 28 novembre 1877: le clergé du diocèse de Trois-Rivières envoie à Mgr Conroy une contre-requête en faveur de l'intégrité du diocèse;

- le 18 décembre 1877: les partisans de Nicolet ripostent par une **Protestation adressée à Son Excellence Monseigneur G.**

Conroy, Délégué Apostolique au Canada, au sujet d'une contre-requête signée dans le Diocèse des Trois-Rivières pendant les mois de novembre et de décembre de la présente année;

- le 1er février 1878: Mgr Conroy envoie à Rome son rapport intitulé Relazione nel progetto di dividere la dioecesi di Trois Rivieres;

- le 16 février 1878: Mgr Laflèche résume de nouveau sa position dans un Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières en opposition au démembrement de son diocèse;

- le 6 avril 1878: Rome communique à Mgr Laflèche sa décision de ne pas diviser son diocèse;

- le 1er mai 1878: dans une circulaire, Mgr Laflèche communique la nouvelle à son clergé.

Cette simple énumération laisse déjà entrevoir l'immense travail de lecture et de décodage auquel doivent s'astreindre les autorités romaines pour comprendre le problème et lui apporter une solution juste et acceptable. L'historien doit faire le même travail pour tâcher de démêler les actes et sentiments de toutes les parties. C'est ce que nous avons fait en analysant les arguments principaux des deux groupes en cause, nous les tirons des mémoires rédigés par les uns et les autres et envoyés à Rome.

b) Les arguments de Nicolet

Les textes des partisans de Nicolet sont assez peu nombreux — on peut même les ramener à deux principaux — et ils se caractérisent par des exposés bien étayés de preuves, sobres et respectueux de l'opinion adverse. L'abbé Caliste Marquis en est la cheville ouvrière, même si la rédaction en est confiée à des lettrés comme les abbés Thomas Maurault et Joseph-Antoine-Irenée Douville[25].

Le premier argument des pétitionnaires se base sur la situation géographique et démographique du diocèse de Trois-Rivières. Celui-ci est si étendu — 25 338 m. c. — qu'il peut facilement donner naissance à deux circonscriptions de grandeur moyenne qui seraient encore plus considérables que plusieurs

25. Du lot de documents conservés dans les archives, nous retenons plus précisément les deux textes suivants: Mémoire pour accompagner une supplique..., 1er sept. 1875, APFR, SRC, ASC, 15 (1877), f. 533r-537v; Mémoire du Séminaire de Nicolet en faveur de la division du diocèse des Trois-Rivières et l'érection de Nicolet en évêché, 1er mai 1877, ibid., f. 679-698. Notre résumé tient compte des arguments repris par le cardinal Giovanni Battista Pitra dans sa Relazione Sulla progettata divisione della diocesi di Trois-Rivieres nel Canada, sept. 1884, ibid., Acta, 253 (1884), f. 589r-594r.

diocèses canadiens; ce territoire immense est coupé par une frontière naturelle: le fleuve Saint-Laurent. Sa population est de 139 000 habitants: 6100 sur la rive nord, 78 000 au sud; elle se répartit en 31 paroisses au nord et 46 au sud. L'une et l'autre partie du diocèse compte un clergé suffisant — 56 et 60 prêtres — et des institutions bien réparties dans l'ensemble du territoire. Enfin, la question financière étant désormais réglée, ses ressources suffiraient amplement pour faire vivre décemment deux évêques.

D'autre part, l'administration du diocèse de Trois-Rivières est devenue difficile pour diverses raisons. L'étendue même du territoire est un obstacle pour le travail de l'évêque qui doit ou s'user prématurément à la tâche ou diminuer les occasions de rencontrer ses ouailles; bien plus, le fleuve Saint-Laurent rend difficile, surtout en hiver, l'accès de la ville et des services diocésains aux fidèles du sud. L'existence de deux séminaires dans le diocèse a créé, comme il avait été prévu, un certain antogonisme entre les deux institutions, mais a surtout fait naître des divergences d'opinions et une véritable "scission des esprits" entre "une partie du clergé du Nord du diocèse et le clergé du Sud". Le sort incertain du Séminaire de Nicolet est la principale cause de cette désunion: la partie sud du diocèse défend, comme la prunelle de ses yeux, l'existence et le développement de son institution, tandis que Mgr Laflèche privilégie le Séminaire de Trois-Rivières et, par des mesures dilatoires, conduit son rival à une ruine prochaine.

Enfin, les progrès considérables du diocèse, constants depuis 1852, sont appelés à s'accélérer, surtout sur la rive nord. Grâce au chemin de fer de la Rive-Nord du Saint-Laurent et à celui des Piles, la vallée du Saint-Maurice va s'ouvrir à l'industrie et à la colonisation et permettra à la rive nord de devenir "dans un avenir assez rapproché l'un des plus vastes et des plus riches diocèses de la Province de Québec".

Pour toutes ces raisons, concluent les partisans de Nicolet, la division du diocèse de Trois-Rivières est nécessaire, elle est possible, facile et même inévitable, si bien qu'elle a l'appui "d'un très grand nombre de prêtres et de laïques" du diocèse et d'ailleurs.

Tous ces arguments se retrouvent, plus ou moins développés, dans les textes des années 1875-1878. Il sont mis à peu près tous sur le même pied dans les premiers mémoires, mais bientôt deux se détachent de l'ensemble: la désunion au sein du clergé et le danger couru par le Séminaire de Nicolet. L'archevêque Taschereau est le premier à mettre un accent particulier sur ces

deux aspects[26], puis les prêtres du Séminaire de Nicolet prennent la relève pour développer davantage ces arguments et en faire le point central de la demande de division. La démonstration a un impact certain, puisque le cardinal Pitra consacre un long paragraphe à ce problème dans sa "ponanza" de 1884.

c) Les arguments de Trois-Rivières

Dès le début, Mgr Laflèche se met à la tête des partisans de l'intégrité de son diocèse et il en demeure le principal porte-parole jusqu'au règlement de 1878. Il rédige personnellement la plupart des nombreux mémoires envoyés à Rome, aidé parfois de l'abbé Luc Desilets pour la documentation et, pendant son séjour dans la Ville éternelle, du chanoine Godefroy Lamarche, son compagnon. L'évêque adresse aussi un très grand nombre de lettres à son confrère dans l'épiscopat, au délégué apostolique et aux autorités romaines. Même dans les textes les plus officiels, il ne peut contenir ses élans passionnés et déclamatoires et il use parfois d'expressions mordantes nourries d'un humour vitriolique[27].

Réduit à la défensive, Mgr Laflèche essaie constamment de dépasser la simple réfutation des arguments des pétitionnaires et de porter le débat à un niveau plus général. Pour lui, les partisans de Nicolet ne sont qu'une poignée — une vingtaine de prêtres sur un total de 124, précise-t-il — et ils sont conduits par trois ou quatre "promoteurs" plus ardents, eux-mêmes soudoyés par un intrigant "qui ne recule devant aucun moyen pour réussir dans ses projets[28]", l'abbé Calixte Marquis. Ces derniers ont toujours semé le trouble dans le diocèse, se sont continuellement opposés aux politiques financières de l'évêque et sont en grande partie responsables des problèmes qui l'ont conduit au bord de la banqueroute et qui ne sont pas encore complètement réglés. Mais ces quelques prêtres, toujours mécontents, ne sont guère suivis: "Ils ne représentent là l'opi-

26. Mgr Taschereau au card. Franchi, 12 avril 1876, ibid., SRC, ASC, 14 (1876), f. 226r-231v.

27. Hormis les écrits intimes, le texte le plus passionné est le premier, intitulé **Observations de l'Evêque des Trois-Rivières sur la requête et le mémoire adressé au St-Siège par M.L.S. Mâlo et autres demandant la division du diocèse des Trois-Rivières et l'érection d'un nouveau diocèse**, 28 fév. 1876, AAQ, 33 CR, I, 205; à moins d'indication contraire, les arguments et les citations de notre texte sont tirés du **Mémoire de l'Evêque des Trois-Rivières au sujet du démembrement de son diocèse demandé par quelques Prêtres de ce diocèse**, 30 juillet 1877, APFR, SRC, ASC, 15 (1877), f. 605r-623r. Ce mémoire est le plus complet de toute la série.

28. Mgr Laflèche à Mgr Conroy, 23 août 1877, ibid., 18 (1877c), f. 116r-117v.

nion ni de leurs ouailles, ni des Diocésains, ni du clergé, ni de leur Evêque". En conséquence, conclut l'évêque, ils parlent "en leur propre et privé nom, et pour leur intérêt particulier". Bien plus, s'arrogeant une compétence dans une matière relevant totalement de l'épiscopat, ils ont manoeuvré dans le plus grand secret, à l'insu de leur supérieur, le premier intéressé, et ils ont tenté de circonvenir les autorités romaines, avec la collaboration de l'archevêque Taschereau, ami intime du principal instigateur.

Aux yeux de Mgr Laflèche, les arguments avancés par les pétitionnaires ne sont pas sérieux, car ils s'appuient sur des allégations fausses et des chiffres trompeurs ("approximatifs", disent-ils). La véritable situation est toute autre que celle présentée par les partisans de Nicolet:

1) l'étendue habitable de la partie nord du diocèse est très réduite — 1 500 milles carrés — et les progrès supposés de la vallée du Saint-Maurice ne sont que des rêves fumeux annoncés depuis des décennies; en conséquence, le diocèse de Trois-Rivières n'est et ne sera point "trop étendu, ni sa population trop forte pour qu'un Evêque puisse facilement le visiter et subvenir à tous ses besoins";

2) l'argument particulier de la difficulté causée par le fleuve Saint-Laurent ne tient pas: la ville de Trois-Rivières est, depuis toujours, le chef-lieu du district et le centre des affaires commerciales, industrielles et judiciaires et les gens de la rive sud ont pris l'habitude d'y traiter en même temps les questions religieuses: d'autre part, l'incommodité dont a déjà parlé l'évêque ne concernait que ses relations avec ses étudiants du Grand Séminaire, qui doivent être "nécessairement très fréquentes pour leur bien";

3) les revenus actuels du diocèse de Trois-Rivières "suffisent difficilement à ses besoins" et ne sauraient "répondre à ceux de deux diocèses"; les pétitionnaires ont mal calculé les revenus et dépenses du diocèse, ils prétendent faussement que la dette est éteinte — elle est en fait de $48 000 (évêché: $27 000; Séminaire de Trois-Rivières: $21 000.) ou de $34 000, si on enlève les $14 000. de placements peu disponibles —, ils gonflent indûment les revenus futurs, surtout de l'évêque de Nicolet qui aura pourtant à payer les dettes de la fabrique ($8 588.) et à réparer une église en ruine; bien plus, "Il est à remarquer que les chefs du mouvement qui devraient particulièrement soutenir de leurs contributions le diocèse de leur projet, sont loin d'avoir donné ce qu'ils avaient promis pour le diocèse des Trois-Rivières";

4) la prétendue division entre le clergé du nord et celui du sud n'existe pas; "Non, certes, le clergé n'est pas divisé comme ils le disent, et il est loin d'être dans les sentiments qu'ils insinuent; et, y eût-il divergence d'opinion chez quelques-uns d'avoir un ou deux Séminaires, que les choses n'auraient pas la gravité qu'on se plaît à dire"; des témoins, étrangers au diocèse, vantent au contraire la sûreté de doctrine et la fraternité qu'ils ont rencontrées chez les prêtres de Trois-Rivières; la seule divergence perceptible se rencontre dans la partie sud, à propos de la création d'un nouveau diocèse, et elle a été créée par les manoeuvres des pétitionnaires;

5) le sort du Séminaire de Nicolet, qui est "à n'en pas douter le noeud de l'intrigue et la raison véritable de cette agitation[29]", n'a pas été menacé dans le passé: "jamais l'Evêque des Trois-Rivières n'a voulu compromettre l'existence du Séminaire de Nicolet, et il n'a jamais rien fait pour cela"; les projets de transfert avaient pour but unique d'assurer des garanties pour l'avenir; l'institution n'a pas non plus à craindre pour le futur: sa prospérité actuelle, toujours en croissance, même depuis 1861, lui permet de "regarder l'avenir avec confiance", car "elle continuera à s'affermir de plus en plus sous une juridiction qui lui a été aussi avantageuse que salutaire"; mais pour cela ses directeurs doivent chasser de leur esprit la jalousie qu'ils cultivent envers le Séminaire de Trois-Rivières qui, "par la force des choses", est arrivé à un état de prospérité et de stabilité imprévu; ce sentiment d'envie les pousse à vouloir supprimer ce concurrent en "ôtant à l'Evêque les moyens d'accorder au Séminaire des Trois-Rivières la protection matérielle et morale qui lui est encore nécessaire"; ils doivent se convaincre, au contraire, "qu'une expérience de 15 années démontre aujourd'hui que deux Séminaires peuvent se soutenir et prospérer dans le diocèse, et il n'est pas raisonnable de recourir à un remède aussi désastreux (le démembrement) pour un mal imaginaire".

Après avoir démoli les arguments des pétitionnaires, Mgr Laflèche démontre que la divsion serait une mesure ruineuse pour le diocèse qui se verrait enlever toute possibilité de se doter d'institutions importantes (chapitre, caisse ecclésiastique), désastreuse pour les institutions déjà existantes (la cathédrale à parachever et réparer, l'évêché à construire, le Grand Séminaire qu'il faudra fermer, le Petit Séminaire endetté), injuste à la fois pour les créanciers, qui ne pourraient rentrer dans leurs fonds, et pour le clergé des deux rives qui serait encore soumis à une

29. Mgr Laflèche, **Observations de l'Evêque des Trois-Rivières...**, 28 fév. 1876, AAQ, 33CR, I, 205.

ponction sérieuse de ses revenus. C'est, à son avis, ces raisons qui ont poussé la très grande majorité des évêques — seul l'archevêque est inconditionnellement en faveur de la division — à repousser la demande de création immédiate du diocèse de Nicolet et même, dans certains cas, à dénoncer le caractère irrégulier de la démarche entreprise. Voilà pourquoi, dans chacun de ses textes, Mgr Laflèche demande de rejeter la demande des pétitionnaires et même d'en morigéner les auteurs; il insiste une dernière fois dans ce sens auprès du cardinal Franchi en février 1878:

> Pour le bien de la religion et dans l'intérêt de ce diocèse que m'a confié le Souverain Pontife, je prie, V.E., de faire cesser au plus tôt cette agitation regrettable, et de me donner l'appui dont j'ai besoin pour ramener ces prêtres à l'ordre en faisant régler définitivement cette question par la S.C. de la Propagande, et en leur rappelant que c'est aux Evêques de la Province à régler avec le St-Siège les divisions et érections de diocèses, conformément à la coutume suivie en cette Province et sanctionnée par le St-Siège[30].

On ne peut mieux traduire l'exaspération de l'évêque de Trois-Rivières face aux revendications de quelques-uns de ses prêtres.

d) L'évolution du débat

Le 1er mai 1875, après une année environ de préparatifs secrets[31], un groupe de prêtres de la rive sud, dont les porte-parole sont les abbés Louis-Stanislas Malo, curé de Bécancour, Calixte Marquis, curé de Saint-Célestin, Thomas Caron et Antoine-Narcisse Bellemare, du Séminaire de Nicolet[32], adressent à l'archevêque de Québec une demande officielle pour la division du diocèse de Trois-Rivières et la création d'une nouvelle circonscription à Nicolet; la supplique porte 24 signatures, suivies des noms de six autres curés qui se sont montrés favorables sans accepter de signer la requête[33]. Mgr Taschereau leur répond qu'il est préférable de soumettre ce pro-

30. Mgr Laflèche au card. Franchi, 25 fév. 1878, AETR, Registre des lettres, VI, 7.

31. Voir le témoignage de Joseph Tessier à C. Marquis, 13 fév. 1875, ASN, C. Marquis, Mémoires..., p. 35.

32. Ce sont ces quatre prêtres qui signent la correspondance avec Mgr Taschereau à propos des documents; l'abbé Malo se charge, seul, de celle avec Mgr Laflèche.

33. Louis-Stanislas Malo et al. à Mgr Taschereau, 1er mai 1875, AAQ, 33CR, 1, 177.

blème à Rome; le 1er septembre 1875, une supplique au pape et un mémoire explicatif prennent le chemin de la Ville éternelle où l'abbé Benjamin Pâquet, sans grand enthousiasme cependant[34], les expliquera à la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide. Le 14 décembre, le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, avertit les pétitionnaires qu'il lui faut une approbation de l'épiscopat et qu'il renvoie la demande à l'assemblée des évêques de la province ecclésiastique de Québec.

Saisi de nouveau du problème, l'archevêque communique les documents à chacun de ses suffragants, y compris Mgr Laflèche, de Trois-Rivières; ce dernier ne reçoit ni la liste des signatures, ni les documents explicatifs annexés au mémoire. Apprenant officiellement la nouvelle en même temps que ses confrères — il va sans dire qu'il est indirectement au courant de ce qui se trame, mais sans en soupçonner l'ampleur, — l'évêque de Trois-Rivières entreprend d'abord d'exiger la communication des noms des signataires et des documents sur lesquels ils appuient leur demande; il n'obtient pas les premiers, les requérants s'y objectant à cause d'un arrangement conclu avec les autorités de la Propagande[35]; il doit aussi faire son deuil des documents que Rome n'aurait pas renvoyés avec le mémoire[36]. En même temps qu'il fait ces démarches, Mgr Laflèche conteste la plupart des chiffres contenus dans les textes des pétitionnaires, qui n'admettent rien sauf quelques erreurs typographiques[37]. Le débat continuera longtemps sur cette question.

En prévision de la réunion des évêques, convoquée pour étudier la demande, l'évêque de Trois-Rivières rédige une longue réfutation des pétitionnaires sous forme d'Observations... et l'adresse à chacun de ses confrères. Leurs premières réactions lui sont très favorables[38]. Mgr Thomas

34. B. Pâquet à l'abbé Jean-Baptiste-Zacharie Bolduc, 4 avril 1875, AAQ, Université 35, no 45. Il demande à son correspondant d'avertir l'abbé Marquis d'envoyer directement les documents à la Propagande; pour lui, se présenter là avec de tels documents ne serait pas de nature à se faire bien recevoir. Il veut bien s'occuper de cette affaire, mais il ne veut pas paraître la provoquer.

35. L.-S. Malo et al. à Mgr Taschereau, 6 avril 1876, AAQ, 33 CR, I, 214. Mgr Laflèche obtiendra les noms de Mgr Moreau, de Saint-Hyacinthe.

36. Les mêmes au même, 17 avril 1876, ibid., I, 216.

37. L.-S. Malo à Mgr Laflèche, 8 mars 1876, AAR, Diocèse de Trois-Rivières, I (1851-1879).

38. A moins d'avis contraire, nous les citons à partir des Pièces justificatives au Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières, APFR, SRC, ASC, 15 (1877), f. 538r-573v. Nous avons aussi consulté les originaux aux Archives de l'évêché de Trois-Rivières.

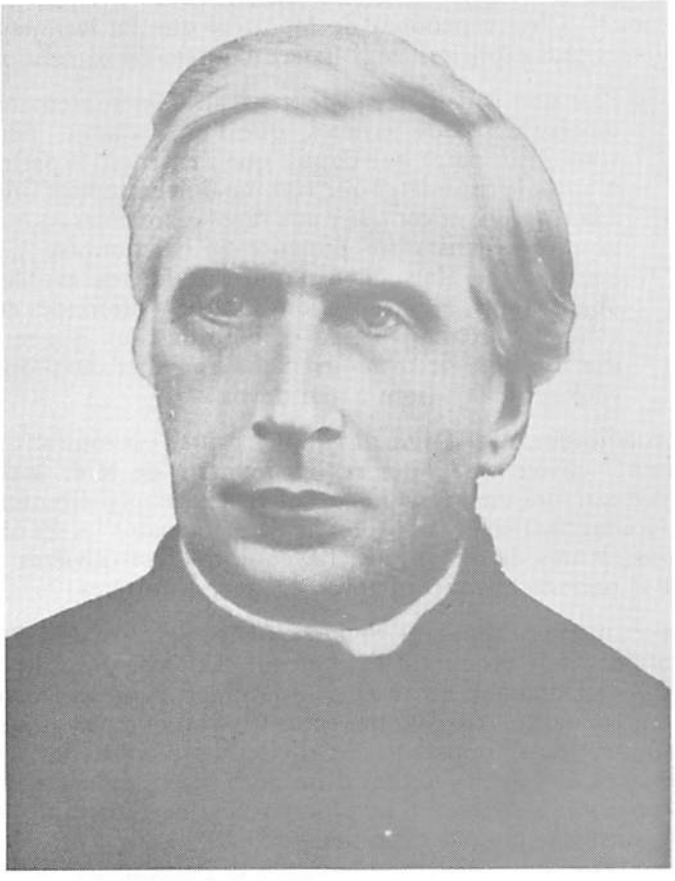

Monsieur l'abbé
CALIXTE MARQUIS

Duhamel, d'Ottawa, lui écrit que "tous les Evêques de la province seront unanimes à refuser la demande de ces Messieurs, qui me semble n'avoir aucun motif possible"; Mgr Louis-Zéphirin Moreau est sensiblement du même avis, ajoutant que "la discussion ne devra pas être longue sur le sujet, car qui peut mieux que le Titulaire intéressé renseigner les Evêques sur la question?" C'est cependant de Montréal que lui viennent les appuis les plus explicites. Mgr Ignace Bourget est catégorique:

> Plus que jamais, je suis opposé au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, que l'on voudrait opérer à votre insu, parce que depuis que j'en entends parler, je n'ai pu le considérer que comme une entreprise funeste à la religion, et contraire aux sages et louables coutumes observées dans cette province et sanctionnées par le Saint-Siège. Mais depuis que j'ai lu vos excellentes observations, mes convictions sont plus profondes et deviennent inébranlables. J'espère que ceux qui se sont mis à la tête de ce mouvement irrégulier ouvriront les yeux, et reviendront à leur devoir.

Son coadjuteur, Mgr Edouard-Charles Fabre, est tout aussi explicite: il envoie des **Notes sur le Mémoire de MM. Malo et autres**[39] qui sont une réfutation assez vive de leurs prétentions et il assure Mgr Laflèche qu'il souscrit "à deux mains" à ses observations. Munis de ces appuis, l'évêque de Trois-Rivières peut donc se présenter avec confiance devant ses confrères.

La réunion épiscopale se tient à Québec, le 23 mars 1876, et regroupe cinq évêques: Taschereau, Laflèche, A. Racine, Moreau et Duhamel; les absents — Bourget, Fabre et Langevin — font connaître leurs avis par écrit. Chacun doit répondre à la question: "est-il opportun de diviser le diocèse des Trois-Rivières et de faire l'érection d'un autre diocèse dont le siège épiscopal soit à Nicolet". Le procès-verbal de l'assemblée rapporte ainsi les opinions exprimées:

1) l'archevêque se prononce "pour la possibilité et l'opportunité";

2) Mgr Laflèche s'oppose fermement à la division de son diocèse;

3) Mgr A. Racine croit que "la division dans les esprits est telle que l'érection de Nicolet, si elle est possible ni injuste envers les créanciers de la Corporation épiscopale" devrait être faite;

39. Mgr E.-C. Fabre, **Notes sur le Mémoire de MM. Malo et autres**, 20 mars 1876, AETR, Fonds Laflèche, B4-60. La première version de ces notes est du 23 février 1876.

4) Mgr Duhamel est opposé au démembrement;

5) Mgr Moreau "ne voit pas qu'il soit possible actuellement d'ériger à Nicolet un nouveau diocèse";

6) Des lettres de Mgr Bourget et de Mgr Fabre montrent clairement leur opposition à la division[40].

Le 30 août 1876, Mgr Jean Langevin fait connaître son opinion à l'archevêque; elle est ambiguë et mérite d'être reproduite telle quelle:

> Voici ma réponse au sujet du démembrement projeté du diocèse des Trois-Rivières:
>
> 1° Je le crois possible.
>
> 2° Je le crois opportun ou désirable, surtout à cause de la rivalité qui paraît exister entre le Clergé des deux rives, et encore plus entre les Séminaires de Nicolet et des Trois-Rivières.
>
> 3° **Je ne la (division) crois pas urgente:** 1° parce que l'Ordinaire s'y oppose; 2° parce que l'Evêque des Trois-Rivières a encore une dette considérable; 3° parce que ce démembrement ne serait pas dû à l'initiative de l'Episcopat de la Province qui cependant est en mesure de connaître les besoins réels et pressants de chaque partie du pays; 4° parce que d'autres diocèses, beaucoup plus populeux, auraient, peut-être, besoin d'être divisés avant celui des Trois-Rivières; 5° parce que la partie Nord est relativement encore peu habitée.
> Je me résume en disant que, bien que je pense ce démembrement absolument praticable et désirable sous certains rapports, je le trouverais prématuré pour le présent[41].

En face de ces prises de position, Mgr Laflèche conclut que seul l'archevêque de Québec est en faveur de la division, que l'évêque de Sherbrooke l'appuie conditionnellement et que tous les autres s'y opposent[42].

40. Mgr A. Racine, (Procès-verbal de l'assemblée des évêques du 23 mars 1876), AAQ, 10 CP, Episcopat du Québec, I, p. 52-53.

41. Mgr J. Langevin à Mgr Taschereau, 30 mars 1876, AAR, Correspondance spéciale, I, 137.

42. Mémoire de l'Evêque des Trois-Rivières au sujet du démembrement de son diocèse demandé par quelques prêtres de ce diocèse, 10 mai 1876, AETR, Fonds Laflèche, B4-81.

Le 12 avril 1876, Mgr Taschereau rapporte, au cardinal Franchi, l'opinion des évêques de la province ecclésiastique de Québec. Il souligne l'opposition de Mgr Laflèche mais ne l'explicite pas, car, dit-il, ce dernier fera connaître lui-même ses objections; il résume aussi en quelques mots les propos de chacun des prélats, réservant cependant une place spéciale à Mgr Moreau qui, dit-il, "pense que l'érection d'un nouveau diocèse n'est pas possible dans les circonstances actuelles, mais qu'elle lui apparaît très souhaitable"; il transcrit en latin le texte de Mgr Langevin. Par contre, il consacre presque la totalité de sa lettre à une réfutation des objections de Mgr Laflèche et à une explication très détaillée des arguments en faveur de la division; il attribue ces propos à Mgr A. Racine et à lui-même — "L'archevêque de Québec et l'évêque de Sherbrooke pensent..." — et il conclut péremptoirement: "le démembrement immédiat m'apparaît nécessaire et possible[43]. Notons également qu'à partir de ce moment, les pétitionnaires reçoivent des appuis du diocèse de Québec, membres du personnel de l'archevêché ou partisans de l'Université Laval; de dire l'un d'entre eux:

> Il y a plusieurs gros bonnets à Rome qui travaillent pour le succès de cette affaire. Moi, je n'ai pas un gros bonnet ni même une grosse tête et pourtant, j'ai eu assez de toupet pour faire tout un mémoire sur cette question.
>
> J'ai recueilli tous les arguments que les autres n'ont pas voulu donner.
>
> La Propagande aura de la difficulté à refuser votre demande[44].

De son côté, le 10 mai 1876, après avoir demandé un avis plus explicite à certains de ses confrères — Mgr Moreau acquiesce, Mgr A. Racine refuse, — Mgr Laflèche expédie à Rome un mémoire qui reprend, en un style moins polémique, les arguments développés dans ses Observations... précédentes. Et il attend avec sérénité une décision qui ne saurait que lui être favorable, pense-t-il. Aussi, quelle n'est pas sa surprise de recevoir une lettre du cardinal Franchi lui demandant son avis à propos d'un nouveau diocèse à Nicolet — son mémoire n'est pas encore arrivé à Rome — mais lui disant surtout que l'archevêque et trois suffragants ("très Episcopi suffraganii") ont déclaré cette division (et partant l'érection) "non seulement utile mais également nécessaire" (manifestaverint propositam

43. Mgr Taschereau au card. Franchi, 12 avril 1876, APFR, SRC, ASC, 14 (1876), f. 226r-231v. Le texte est en latin.

44. J.-B.-Z. Bolduc à Thomas Caron, 17 mai 1876, ASN, Succ. T. Caron, Boîte No 2-7. L'abbé Bolduc est procureur à l'archevêché de Québec.

divisionem non modo utilem sed etiam necessariam esse...")[45]. Arrivée quelques jours seulement après la lettre du même cardinal à propos de l'intervention du clergé en politique, cette interprétation inexplicable incite davantage l'évêque de Trois-Rivières à accepter la demande de ses collègues d'aller informer directement Rome sur tous les problèmes religieux du Québec.

Dans La Ville éternelle, Mgr Laflèche s'occupe d'abord et avant tout des grands dossiers qui préoccupent et divisent l'épiscopat — problèmes politico-religieux, enseignement de l'Université laval, création d'une université catholique à Montréal, démission de Mgr Bourget[46] — mais il profite aussi de sa présence pour s'informer auprès de Mgr Giovanni Battista Agnozzi, pro-secrétaire de la Propagande, et, sans doute, pour entretenir le pape de la menace contre son diocèse, à l'occasion d'un tête à tête de 20 minutes qu'il obtient le 20 août 1876. D'ailleurs, se rendant compte que la discussion de ce problème est reportée à une date indéterminée, il ne croit pas utile d'ajouter des éléments nouveaux à la défense déjà présentée et il se contente, avant de partir, de désigner comme son procureur sur place l'abbé Télesphore Harel, aidé pendant un certain temps par le chanoine Godefroy Lamarche.

Pendant que ce dernier multiplie les visites aux cardinaux, l'abbé Harel limite son travail à transmettre à la Propagande les documents de Laflèche; il passe à l'action au moment seulement où il croit les cardinaux sur le point d'étudier le problème de la division: il suggère à l'évêque de présenter de "grands travaux" et il dépose lui-même à la Propagande un **Sommaire des raisons apportées par Sa Grandeur Monseigneur Laflèche** qui n'apporte guère de nouveau, mais qui résume clairement toutes les données essentielles du dossier, ce dont ont particulièrement besoin les autorités romaines[47]. Le procureur de l'évêque le tient également au courant de l'humeur de la Propagande et il insiste beaucoup sur l'heureuse issue probable de la question:

> Ces Messieurs de Nicolet et autres, lui aurait dit Mgr Agnozzi, peuvent continuer à envoyer leurs papiers; mais ils en seront quittes pour leurs frais de poste; leur demande n'est pas admissible maintenant. Quand tout

45. Card. Franchi à Mgr Laflèche, 24 mai 1876, APFR, Lettere, 372 (1876), f. 229v-230r.

46. N. Voisine, **Louis-François Laflèche...**, p. 209-236.

47. T. Harel, **Division du Diocèse des Trois-Rivières — Sommaire des raisons apportées par Sa Grandeur Monseigneur Laflèche contre cette mesure**, 4 fév. 1877, APFR, SRC, ASC, 15 (1877), f. 65r-70v.

> le territoire en arrière de Trois-Rivières sera peuplé de chrétiens au lieu d'arbres, alors il sera temps d'y songer[48].

Notons également que les représentants de l'évêque de Trois-Rivières à Rome voient un lien direct entre les attaques contre son diocèse et les dénonciations du clergé québécois par les libéraux et le porte-parole de l'archevêque Taschereau, l'abbé Benjamin Pâquet:

> Nous croyons découvrir un enchaînement intéressant dans les démarches récemment faites auprès du Saint-Siège. Les libéraux canadiens seraient assez sûrs du triomphe si, après avoir désarmé l'Evêque de Montréal et fortifié l'Université Laval, ils parvenaient à faire diviser le diocèse des Trois-Rivières et en donner le nouveau siège à M. Paquet, par exemple. Tout cela est dans l'air: c'est la malaria du moment[49].

En attendant la décision romaine, les discussions autour de la division du diocèse de Trois-Rivières connaissent une certaine accalmie de l'automne 1876 au printemps 1877. Mais l'annonce de l'envoi d'un délégué apostolique au pays et l'arrivée de Mgr George Conroy le 17 mai 1877 réveillent les combattants. L'envoyé du pape est, entre autres choses, chargé de faire une enquête approfondie sur la demande de Nicolet et de suggérer la réponse à donner[50]. Il ne faut donc pas se surprendre de voir les deux parties en cause et leurs amis se lancer à l'assaut du délégué.

Du côté des partisans de Nicolet, l'abbé Calixte Marquis sort de l'ombre où il s'était complu jusqu'alors et il prend ostensiblement la tête des pétitionnaires; il encourage ses troupes, fignole les textes soumis à Mgr Conroy, le rencontre et lui écrit régulièrement pour dénoncer la mauvaise foi de la partie adverse. Le Séminaire de Nicolet, lui aussi, se mouille davantage et produit même, en faveur de la division, l'un des seuls nouveaux mémoires présentés au délégué.

Les adversaires de Nicolet ne sont pas moins actifs. Mgr Laflèche rencontre régulièrement Mgr Conroy et entretient avec lui une correspondance suivie; il lui adresse également un cer-

48. T. Harel à Mgr Laflèche, 18 fév. 1877, AETR, **Fonds Laflèche**, A2 H100-10.

49. G. Lamarche au chan. L. Mongeau, 9 août 1876, ACAM, 901-147, 876-6.

50. **Istruzione per Mgr Conroy Deleg. Ap.°**, 6 avril 1877, APFR, **Lettere**, 373 (1877), f. 170r-171v; N. Voisine, "Rome et le Canada: la mission de Mgr Conroy", RHAF, XXXIII, 4 (mars 1980), p. 499-519.

tain nombre de mémoires plus ou moins volumineux. Surtout, l'évêque s'efforce de garder l'initiative des manoeuvres.

Sa première démarche consiste à prouver que la majorité de l'épiscopat s'oppose encore à la division: il contacte donc chacun des suffragants et, d'après leurs réponses, il peut affirmer "qu'aucun de ces Prélats n'a écrit privément à la S.C. de la Propagande pour exprimer une opinion contraire à celle qu'ils ont donnée" et que, par conséquent, deux seuls d'entre eux, Taschereau et A. Racine, appuient la demande de démembrement; le cardinal-préfet a donc été berné par quelqu'un qui lui a refilé "ce renseignement faux[51]". Quand il apprend que le cardinal Franchi s'est basé sur une lettre de Mgr Taschereau, Mgr Laflèche dénonce vertement l'archevêque et son factotum Benjamin Pâquet, pour l'appui qu'ils apportent aux "nouvelles intrigues" de l'abbé Marquis:

> Mgr l'Archevêque lui a donné toute sa confiance au point de former complètement son opinion sur cette question sans m'en dire un mot et sans vouloir admettre aucune des raisons que j'ai pu lui donner dans l'assemblée des Evêques pour lui démontrer l'absurdité d'un tel projet, la manière inconvenante dont il avait été conduit et qu'il était joué par M. Marquis que je connaissais parfaitement. Mgr B. Paquet ne le servit pas avec moins de zèle à Rome.

Sans leur intervention, conclut-il, les revendications des quelques mécontents seraient demeurées négligeables[52].

La "mauvaise foi" des pétitionnaires est donc évidemment pour Mgr Laflèche, mais il ne s'attache pas moins à la démontrer d'une façon encore plus claire. Ayant appris très tôt que certains signataires ou adhérents regrettaient leur geste[53], l'évêque leur demande un témoignage écrit; sept curés racontent comment ils ont été trompés: ce sont les abbés N.-E. Ricard, J.-N. Héroux, C. Bochet, A. Desaulniers et L. Pothier, présentés comme favorables à la division, et P. de Villers et L.-E. Dauth, considérés comme neutres; leurs lettres viennent enrichir les pièces justificatives envoyées à Rome[54]. Une conclusion s'impose; l'abbé Marquis est le premier responsable de ces "intrigues":

51. Mgr Laflèche à Mgr Conroy, 23 août 1877, APFR, SRC, ASC, 18 (1877c), f. 116r-117v.

52. Le même au même, 11 sept. 1877, ibid., 18 (1877c), f. 219r-221v.

53. Mgr Laflèche à Mgr Taschereau, 31 mars 1836, AAQ, 33 CR. I, 213.

54. Pièces justificatives du Mémoire contre la division du diocèse des Trois-Rivières, APFR, SRC, ASC, 15 (1877), f. 538r-573v.

> Aux uns, il représentait la question du 10ième comme une injustice, aux autres l'annexion aux diocèses de Sherbrooke ou de St-Hyacinthe qu'ils redoutaient grandement.
> De même à Québec et à Rome il affirmait avec une hardiesse incroyable une prétendue division scandaleuse entre le Clergé du Nord et du Sud, tandis que cette prétendue division n'existait que dans son coeur et son esprit.

En un mot, le curé de Saint-Célestin est "l'âme de toute cette agitation[55]."

A l'été 1877, Mgr Laflèche croit utile de frapper cette tête dirigeante. Profitant d'une plainte formulée par un groupe de paroissiens, il décide d'éloigner l'abbé Marquis "du théâtre de ses intrigues et des grandes voies de communications en le changeant de Cure à fin de le forcer à la résidence par la difficulté des voyages et aussi l'éloigner d'une population qui le redoutait et dont plusieurs suspectaient son honnêteté[56]." Même si le délégué apostolique est prévenu de la mesure et ne l'empêche pas, elle entraîne la démission de l'abbé Marquis[57] et une longue controverse qui a son écho à Rome[58]. Dans le diocèse même, le clergé réagit au gré de ses affinités. Si les partisans de l'évêque approuvent sa décision, les autres crient à l'arbitraire et à l'injustice et considèrent leur chef comme une victime: "Il manquait à la cause du sud la sanction du martyre; vous l'avez presque", souligne l'abbé Hercule Dorion[59]. Les mêmes prêtres voient d'ailleurs de l'animosité dans presque toutes les actions de Mgr Laflèche, autant dans les nominations qui tendraient à placer au sud des espions de l'évêque que dans les propos tenus

55. Mgr Laflèche à Mgr Conroy, 11 sept. 1877, ibid., 18 (1877c), f. 219r-221v.

56. Le même au même, 27 déc. 1877, ibid., 15 (1877), f. 625r-628v.

57. Dont l'intéressé lui-même écrit: "Mgr Laflèche m'a offert la cure de Ste-Ursule, curé de 2,200 communiants; je l'ai bien remercié de sa politesse et me suis retiré de l'exercice du st ministère. La tâche était au dessus de mes forces. Je me suis retiré de l'exercice du saint ministère; ce qui m'a donné le moyen d'aller à Rome pour obtenir un évêché au sud du district de Trois-Rivières au grand étonnement de Mgr Laflèche. Il a compris plus tard qu'il avait fait une grande gaucherie. je n'ai pas fait le diocèse de Nicolet, mais je l'ai fait faire par S. Em. le cardinal Taschereau, grand ami de ma jeunesse" (note manuscrite au bas de: Mgr Laflèche à l'abbé C. Marquis, 11 sept. 1877, ASN, Boîte 14, Documents divers, Mgr Marquis).

58. Voir les détails dans N. Voisine, Louis-François Laflèche..., p. 274-276.

59. H. Dorion à I. Douville, 28 oct. 1877, ASN, Succ. Mgr I Douville, II, 4.

par leur supérieur à la retraite ecclésiastique du mois d'août 1877: il y aurait fait une sortie "avec des imputations si graves et un langage si amer que ceux-mêmes dont il favorisait les vues n'ont pu s'empêcher d'en être peinés[60]."

Les relations sont donc de plus en plus tendues entre Mgr Laflèche et les pétitionnaires, mais elles le deviennent davantage encore à la fin de 1877. Sur l'insistance du délégué apostolique lui-même — nous croyons avoir la preuve que l'évêque s'y était toujours opposé[61] — une contre -requête circule parmi le clergé de la rive sud et recueille 41 adhésions (38 signatures, 3 appuis), ne laissant que 26 prêtres en faveur de la division[62]. Ces derniers ripostent violemment en accusant Mgr Laflèche et ses partisans d'avoir usé de force et de chantage pour obtenir certaines signatures; par le jeu subtil des statistiques, ils veulent aussi prouver que la qualité des signataires de la contre-requête est largement inférieure à celle des pétitionnaires[63]. L'évêque se contente de répondre en décrivant au légat le processus de la consultation et en déclarant que "s'il y a eu pression ce n'est pas

60. L.-S. Malo et I. Douville à Mgr Conroy, ASN, Boîte No 1-D, Division du diocèse.

61. Mgr Laflèche répète plusieurs fois à Mgr Conroy son opposition à un tel projet; par exemple, le 28 novembre 1877, il écrit: "On m'a déjà demandé à plusieurs reprises de faire signer par le Clergé une contre-requête à ce projet; mais j'en ai toujours détourné ceux qui me faisaient cette demande précisément pour éviter cette agitation que je crois inévitable avec des hommes comme M. Marquis et deux ou trois prêtres du Séminaire de Nicolet qui le secondent de toutes leurs forces" (Mgr Laflèche à Mgr Conroy, 28 nov. 1877, APFR, SRC, ASC, 18 (1877c), f. 638r).

62. A Son Excellence G. Conroy, Evêque d'Ardagh, Délégué Apostolique au Canada, 28 nov. 1877, ibid., 15 (1877), f. 629r-632v. Les instigateurs ont été le grand vicaire Charles-Olivier Caron et les abbés Napoléon Caron et Napoléon Keroack.

63. Protestation adressée à Son Excellence Monseigneur G. Conroy, Délégué Apostolique au Canada, au sujet d'une contre-requête signée dans le Diocèse des Trois-Rivières pendant les mois de novembre et de décembre de la présente année, 18 déc. 1877, ibid., 15 (1877), f. 586r-593r. La conclusion est on ne peut plus explicite: "Il est entièrement faux que MM. les contre-requérants aient agi de leur propre mouvement, et sous l'impulsion de leur conviction: on s'est servi du nom et de l'autorité de l'Evêque, on s'est servi de menaces, on s'est servi de mensonges et avec tout cela on a obtenu 32 signatures, la plus grande partie étant celles des plus jeunes prêtres du diocèse. La crainte chez les uns, l'espérance chez les autres; voilà tout le fond de cette comédie que l'on a jouée à propos de la célèbre contre-requête."

du côté de ceux qui ont fait signer la contre-requête, mais bien de ceux qui ont tenu le caucus à Nicolet[64]."

Ces incidents sont les derniers feux d'une polémique qui dure depuis près de trois ans. Au début de 1878, tout le monde admet que les jeux sont faits et le délégué lui-même laisse accréditer la rumeur d'une décision prochaine. En novembre 1877, en effet, il aurait fait part à Mgr Laflèche qu'il ferait

> prochainement un rapport au St-Siège contre ce projet qui n'a aucune raison valable à son appui, qui n'est que le résultat d'une intrigue de quelques prêtres dirigés par M. Marquis et dont la réalisation compromettrait l'existence même du diocèse des Trois-Rivières[65].

Au début de 1878, l'évêque applique aux pétitionnaires les paroles sévères de Mgr Conroy à propos des prêtres canadiens qui "s'arrogent une liberté trop grande en se mêlant comme plusieurs le font du gouvernement général de l'Eglise[66]", mais il perçoit une "espèce d'hésitation" dans certaines lettres du délégué reçues à la fin de janvier 1878 et il lui avoue son "mal-à-l'aise[67]". D'où le nouveau mémoire envoyé à Rome quelques semaines plus tard. Du côté de Nicolet, on est très circonspect: après avoir rêvé d'une décision affirmative rapide, on se range de plus en plus de l'avis de l'abbé Benjamin Pâquet qui a souvent souligné que, d'après ses informateurs romains, "si l'évêque des 3 rivières est opposé à cette division, (...) elle ne peut se faire[68]". Mais on n'en continue pas moins de multiplier les interventions, témoin le mémoire du Séminaire de Nicolet du 14 janvier 1878.

Mgr George Conroy envoie son rapport à la Propagande au mois de février 1878. C'est un long texte italien qui analyse les faits et arguments et conclut prudemment que, dans les circonstances, il vaut mieux surseoir à la demande de division, jusqu'au moment où celle-ci devienne non seulement utile mais

64. Mgr Laflèche à Mgr Conroy, 29 janv. 1878, AETR, Registre des lettres, VI, 3. Le caucus dont il est question est une réunion tenue au Séminaire de Nicolet à l'occasion de la fête du supérieur, le 17 janvier 1878.

65. Le même au même, 14 nov. 1877, APFR, SRC, ASC, 18 (1877c), f. 586r.

66. Le même au même, 2 janv. 1878, ibid., 18 (1877c), f. 925r-926v.

67. Le même au même, 7 fév. 1878, ibid., 16 (1877a), f. 37r-38v.

68. B. Pâquet, Journal (oct. 1875-août 1876), p. 60s., ASQ, Manuscrit 669. La note est du 10 juin 1876.

nécessaire[69]. La Propagande accepte ses conclusions et, le 6 avril 1878, le cardinal Simeoni écrit à Mgr Laflèche:

> J'ai reçu les lettres de Votre Grandeur et les observations transmises au sujet de la demande faite par quelques membres de son clergé pour la création d'un nouveau diocèse à Nicolet. Une telle demande aurait dû être accompagnée devant la congrégation du suffrage des Evêques de la Province; et comme ce suffrage ou cette recommandation n'existe pas, que les choses restent comme elles sont.

L'évêque annonce très simplement la bonne nouvelle dans une circulaire à son clergé, en reproduisant, sans commentaire, le texte italien et une traduction française de la décision[70]. En même temps, Mgr Taschereau est chargé de faire "privément" une démarche semblable auprès de l'abbé Marquis et du clergé de Nicolet[71]. Les commentaires sont peu nombreux de part et d'autre et seul un ami du diocèse des Trois-Rivières et de son clergé exprime son opinion dans le Nouveau-Monde[72]. Il semble qu'on prenne conscience qu'en se prononçant sur la forme plutôt que sur le fond de la demande, Rome n'a fait que retarder la solution finale du problème. C'est ce que devait révéler la suite des événements.

(à suivre)

NIVE VOISINE*

69. Mgr Conroy, Relazione nel progetto di dividere la dioecesi di Trois-Rivières, fév. 1878, APFR, SRC, ASC, 26, f. 100r-105r et 135r-146r.

70. Mgr Laflèche, "Circulaire au clergé", 1er mai 1878. METR, Mgr Laflèche, II, p. 208s.

71. Mgr Taschereau à C. Marquis, 5 mai 1878, AAQ, Registre des lettres, 32, p. 359s.

72. Article reproduit dans le Journal des Trois-Rivières, 9 mai 1878, p. 2.

* Nive Voisine, Département d'histoire, Université Laval.

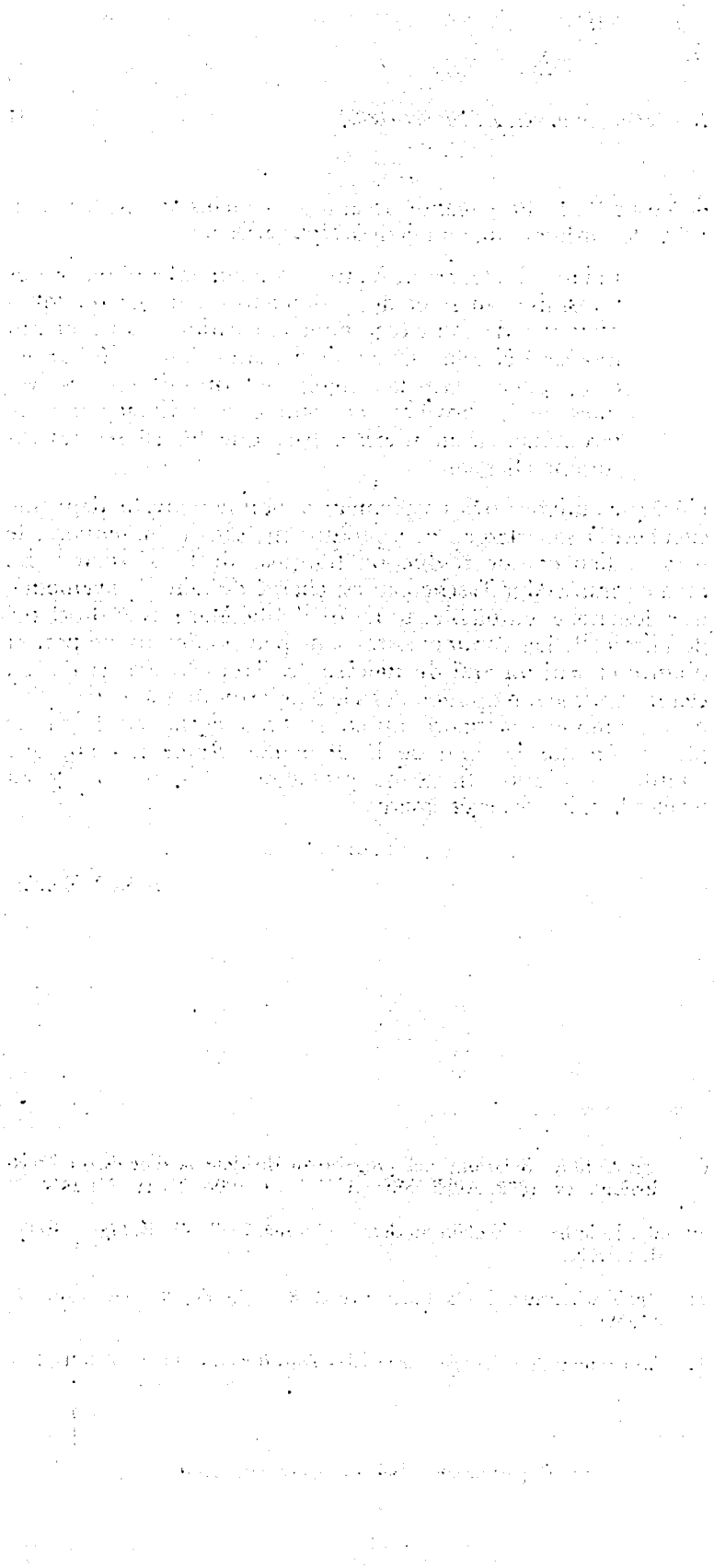

Appendice

Voici comment les deux chefs se perçoivent l'un l'autre:

I- **Lettre de Mgr Laflèche à Mgr Conroy, 11 septembre 1877 (APFR, SRC, ACS, 18 (1877c), f. 219r-221v)**

(lui renvoie les pièces justificatives qui complètent son mémoire contre la division de son diocèse)

"En parcourant ces documents ainsi que le mémoire et les plaintes portées contre M. Marquis, Curé de St-Célestin, il vous sera facile de vous convaincre que toute cette affaire n'est qu'une nouvelle intrigue de ce pauvre Prêtre qui n'a guère fait que contre-carrer l'autorité de son Evêque depuis 25 ans.

Ce qui a donné tant d'importance à celle-ci, c'est l'appui qu'il a trouvé dans Mgr l'Archevêque de Québec, et les prêtres du Séminaire de Nicolet quand ils ont eu cédé à la pression exercée sur eux.

Votre Excellence me permettra de Lui ouvrir toute ma pensée sur ce sujet, j'espère lui dire ma conviction sur la manière dont les choses se sont passées. M. Marquis seul était capable de concevoir et d'entreprendre l'exécution d'un projet aussi étrange. Il a compris que l'attitude bien connue que j'ai prise dans les affaires de l'Université Laval, lui gagnerait facilement l'appui et les sympathies de l'Archevêque et de plusieurs Prêtres de l'Université, notamment de Mgr. Benj. Paquet à Rome qui serait auprès du St-Siège l'avocat le plus zélé et le plus habile qu'il pouvait désirer pour le succès de ce projet.

Malheureusement, il ne s'est point trompé dans cette prévision. Mgr l'Archevêque lui a donné toute sa confiance au point de former complètement son opinion sur cette question sans m'en dire un mot et sans vouloir admettre aucune des raisons que j'ai pu lui donner dans l'assemblée des Evêques pour lui démontrer l'absurdité d'un tel projet, la manière inconvenante dont il avait été conduit et qu'il était joué par M. Marquis que je connaissais parfaitement. Mgr. B. Paquet ne le servit pas avec moins de zèle à Rome.

Les Prêtres du Séminaire de Nicolet une fois gagnés à cette cause qu'ils regardaient comme le plus sûr moyen de faire tomber le Séminaire des Trois-Rivières que l'Evêque ne pourrait plus soutenir se sentant ainsi appuyés à Québec et à Rome, l'appuyèrent de même de toute leur influence auprès du Clergé et finirent en amener un petit nombre qui se rendirent à leurs vues en le faisant de confiance et sans avoir vu les documents ni connaître les moyens employés, ainsi que plusieurs l'ont déclaré depuis.

M. Marquis qui était l'âme de toute cette agitation ne reculait devant aucun moyen pour les amener à ses vues. Aux uns il représentait la question du 10ième comme une injustice, aux autres l'annexion aux diocèses de Sherbrooke ou de St-Hyacinthe qu'ils redoutaient grandement.

De même à Québec et à Rome il affirmait avec une hardiesse incroyable une prétendue division scandaleuse entre le Clergé du Nord et du Sud, tandis que cette prétendue division n'existait que dans son coeur et son esprit. Car je persiste à affirmer, qu'au moment où il a soulevé cette question, il n'y avait pas dans toute la Province de Clergé plus uni entre lui-même et son Evêque que le Clergé du diocèse des Trois-Rivières. Et même après trois ans d'efforts de sa part pour semer la discorde, il n'a réussi à en amener qu'un fort petit nombre dans ses sentiments et encore plusieurs en ont-ils exprimé leurs regrets et cette division n'est pas entre le Nord et le Sud mais plus tôt entre le petit nombre de ceux qui veulent diviser le diocèse et la masse du Clergé qui comprend l'absurdité de ce projet.

Ma conviction est qu'aujourd'hui si l'affaire était à recommencer, M. Marquis ne trouverait peut-être pas deux prêtres pour marcher avec lui.

Je dois aussi dire à V.E. que dans ma conviction il y a trois ou quatre prêtres qui étaient mécontents de leur Evêque qui ont été bien aises d'entrer dans ce mouvement et qui l'ont appuyé de toutes leurs forces pour des motifs à eux connus. (...)''

II- Lettre de l'abbé Calixte Marquis à Mgr Conroy, 31 déc. 1877 (APFR, SRC, ASC, 15 (1877), f. 699r-703v)

''La dernière fois que j'ai eu l'honneur d'être admis en audience, Votre Excellence m'a demandé si Mgr. Laflèche aurait pris part à la contre-requête signée par une certain nombre de prêtres du Sud du diocèse des Trois-Rivières, contre le diocèse de Nicolet. J'ai répondu que très-certainement Mgr. Laflèche y avait pris une part quelconque; j'étais certain de ce que j'affirmais; mais dans ce moment, je n'avais pas la preuve sous la main: aujourd'hui, je l'ai, et la voici.

Dans sa dernière visite pastorale à Victoriaville, Mgr. Laflèche a engagé fortement Mr. Héroux, curé de cette paroisse, à retirer la signature qu'il avait donnée en faveur du diocèse de Nicolet. Plus tard Mgr. Laflèche a écrit à Mr. Héroux dans le même sens, et pour le faire protester contre le diocèse de Nicolet. Mgr. Laflèche n'a réussi ni dans l'un ni dans l'autre cas. Je tiens ces renseignements de Mr. Héroux lui-même.

La contre-requête a été colportée dans le Sud par un prêtre du Séminaire des Trois-Rivières, pendant 9 jours consécutifs. Ce prêtre, Mr. Napoléon Caron, habite sous le même toit que Mgr. Laflèche, il mange tous les jours à Sa table; il n'a pas pu s'absenter ainsi pendant 9 jours, sans que Sa Grandeur en ait eu connaissance, on peut même ajouter, sans son autorisation.

Mgr. Laflèche voyant que les émissaires du Nord ne réussissaient à faire signer la contre-requête selon ses désirs, a écrit de sa main aux récalcitrants du Sud; plus que cela, il s'est servi de moyens étranges pour les amener à Son but, comme on peut le voir dans les lettres qui suivent:

St-Germain, le 23 Décembre 1877

Au Rév. Mr Buisson

Mon cher Monsieur

Je viens d'apprendre de source certaine que Monseigneur a écrit ces jours-ci à plusieurs curés une lettre autographe pour leur demander leur opinion sur la question du diocèse. Il a écrit à ces curés, parce que (dit Mgr.) "J'ai appris que certains curés signeraient la contre-requête, si je le demandais moi-même. Or je vous écris, mon cher curé, pour savoir si vous êtes du nombre de ces curés."

Il est à craindre que certains curés qui n'ont pas voulu signer sur la demande de Mr. Kéroack, ne le fassent sur la pressante invitation de l'Evêque. L'Evêque tient à avoir l'opinion de tous les prêtres du diocèse. Monseigneur, (sans doute pour avoir plus facilement la signature de ces curés) dit: "qu'il est plus sûr que jamais que la division du diocèse est une affaire manquée, que s'il demande officiellement les signatures de ces prêtres, c'est afin de prouver au Délégué apostolique que les allégués de Mr Marquis sont faux; car déjà, ajoute Mgr., j'ai la preuve que la majorité des prêtres du Sud est opposée à la division, par la signature de la contre-requête".

Qui donc a assuré à Mgr. que la division du diocèse est une affaire manquée? Qui croire, et que croire, par le temps qui court? Comme vous le voyez, Monsieur, les choses commencent à devenir sérieuses. Si la lettre de Mgr. peut vous être utile, je pourrai vous la faire parvenir, je pense. A mes yeux, cette dernière lettre de Monseigneur est purement et simplement de l'influence indue. Qui pourra dire les angoisses de ces pauvres curés ainsi pressés et tourmentés! Quand donc serons-nous libres!

Les Trifluviens sont si officieux qu'ils ont dit que dans le fond je n'étais pas opposé à la contre-requête. Un mensonge de plus ou de moins, que leur importe?

(signé) J. Tessier, ptre

Le lendemain, 24 Décembre, Mgr Laflèche écrivait à Mr. Tessier lui-même ce qui suit:

Séminaire des Trois-Rivières, ce 24 Décembre 1877

M.J. Tessier, ptre curé de St-Germain.

Mon cher curé,

Je tiens de source certaine que Mr. Marquis a dit au Délégué Apostolique que le clergé du Sud du fleuve St-Laurent était unanime, ou à peu près, à demander le démembrement du diocèse des Trois-Rivières, et l'érection d'un second au Sud du fleuve St-Laurent. Or, j'ai déjà en mains la preuve qu'une forte majorité de ce clergé est opposée à ce projet, dont l'exécution toucherait même à l'existence du diocèse. En présence d'un avancé aussi faux, il est certainement du mon devoir de faire connaître à Son Excellence le véritable sentiment de chaque prêtre sur cette mesure, qui imposerait un si lourd fardeau au clergé et aux fidèles. Veuillez donc me dire en toute liberté ce que vous en pensez.

Tous les prêtres sont impliqués dans l'avancé de Mr. Marquis; et il n'y a pas à garder le silence; parce que: qui ne dit mot consent, et il faut être pour ou contre. Je sais que plusieurs qui avaient été favorables à ce projet d'abord, ont reconnu ensuite que c'était une affaire d'intrigue, et qu'on les avait trompés en les menaçant d'être annexés à Sherbrooke ou à St-Hyacinthe; aussi, ils n'ont pas hésité à se prononcer contre du moment qu'ils ont reconnu que l'on avait agi ainsi. Plusieurs aussi ont déclaré qu'ils étaient prêts à signer un projet de requête en opposition à ce démembrement du diocèse des Trois-Rivières, mis en circulation par Mr. Kéroack, si je le demandais. Si vous êtes de ce nombre, je vous demande de la signer. Je vous en envoie un exemplaire sous ce pli, que je vous prie de me renvoyer au plus tôt.

Je suis en mesure de vous dire que ce projet de division du diocèse est un coup manqué; et si je demande officiellement votre opinion, c'est que je dois à la vérité de démentir l'avancé de Mr. Marquis, qui pèse sur tout le clergé du Sud, et à la justice de n'en laisser la responsabilité que sur ceux qui voudront bien l'endosser.

Votre tout dévoué serviteur

(signé)† L-F. Evêque des Trois-Rivières

Le 27 décembre dernier, Mr. Suzor, Vicaire-forain des Cantons de l'Est écrivait la lettre suivante:

St-Christophe, 27 décembre 1877

Mr. C. Marquis, ptre

Mon cher Monsieur,

Monsieur Landry arrive des Trois-Rivières pour aller porter secours à ce cher Mr. Roy, notre ami commun; et déclare à Mr. Courval, mon vicaire, que Mgr. Laflèche a lu aux Trois-Rivières une lettre venant de Mgr. Moreau, évêque de St-Hyacinthe, dans laquelle Sa Grandeur dit à Mgr. Laflèche "qu'il a vu Monseigneur Conroy; que Son Excellence lui fait des compliments et lui fait dire qu'il n'a pas besoin de se préoccuper de la question de division de son diocèse; que c'est une affaire finie, qu'il ne sera pas divisé."

Que cette question se règle d'une manière ou d'une autre pour le bien de la religion et la paix parmi les prêtres!

(signé) P.H. Suzor, ptre

Mr. G. Beliveau, Vic. de St-Guillaume, m'écrit ce qui suit:

St-Guillaume, 30 décembre 1877

Mon cher Monsieur

Je vous dirai, Mon cher Monsieur, qu'on a poussé l'impudence jusqu'à me demander ma signature (pour la contre-requête); et qui? Monseigneur, et le Grand-Vicaire Olivier Caron. Monseigneur a même écrit à Mr. Kéroack à Montréal lui demandant si j'avais signé la contre-requête. Le monde touche à sa fin. Il faut craindre énormément pour frapper à une porte ennemi.

(signé) G. Béliveau, ptre

Par tous ces documents, on voit que Monseigneur Laflèche s'est servi auprès des prêtres qu'il voulait contraindre à signer Sa contre-requête d'une assertion tout-à-fait étrange, déjà mise en circulation parmi les prêtres pour préparer les voies. Mgr. informe les prêtres "qu'il est en mesure de leur dire que le projet de division du diocèse est un coup manqué." — Mr. Landry dit à Mr. Courval que Mgr. Laflèche a lu aux Trois-Rivières une lettre venant de Mgr. Moreau, Ev. de St-Hyacinthe, dans laquelle ce dernier à Mgr. Laflèche qu'il "a vue Mgr. Conroy; que Son Excellence lui fait des compliments, et lui fait dire de ne pas se préoccuper de la question de division de son diocèse; que c'est une affaire finie, qu'il ne sera pas divisé."

Mettre une pareille rumeur en circulation, si elle était fondée sur la vérité, serait une tactique habile, sous un certain point de vue. Les prêtres étant convaincus que le diocèse ne sera pas divisé, comprendront qu'il est de leur intérêt de ne pas blesser Mgr. Laflèche: le traitement que m'a fait subir Mgr. Laflèche l'automne dernier est un avertissement solennel. Il sera prudent pour ces Messieurs de signer la contre-requête, pour éviter les colères de Sa Grandeur, et se ménager des faveurs.

Mais il faut examiner la question à tous les points de vue. Votre Excellence a donné à Mgr. Laflèche (ainsi que Mgr. et ses amis ne cessent de l'affirmer) la certitude que le diocèse des Trois-Rivières ne sera pas divisé, ou Elle n'a pas donné cette certitude. Si Votre Excellence n'a pas donné cette certitude, Mgr. Laflèche s'est rendu très coupable en affirmant ce qui n'est pas; et cette faute est d'autant plus grande que Mgr. Laflèche en fait un engin de guerre contre nous, s'en servant pour effrayer les prêtres du Sud et pour extorquer leur signature en faveur de sa contre Requête.

Si Votre Excellence a donné une telle certitude à Mgr Laflèche, cela n'a pu se faire que de la manière la plus confidentielle; et Mgr. Laflèche en lançant cette assertion aux quatre vents, a violé un secret important, et s'est rendu très-coupable. Dans l'un et l'autre cas, Sa Grandeur doit se faire des reproches très-sérieux.

Mais je suis certain que Votre Excellence n'a jamais dit une telle chose à Mgr. Laflèche, parce que Elle n'a pas pu le dire. Jamais je n'ai dit à qui que ce soit que le diocèse de Nicolet est demandé par l'unanimité, ou à peu près des prêtres du Sud; en aucun temps, je n'aurais pu le dire. C'aurait été absurde de ma part de dire une telle chose à Votre Excellence dans le temps où je mettais dans vos mains la requête au St-Père portant les 24 signatures autographes des 24 prêtres du Sud qui seuls ont fait la demande du diocèse de Nicolet. En produisant à Votre Excellence l'original même de notre requête, je vous mettais en mains la preuve claire et formelle que le diocèse de Nicolet n'était pas demandé par l'unanimité ou à peu près, des prêtres du Sud. Cette assertion toute gratuite de Mgr. Laflèche tombe en poussière au premier coup d'oeil.

J'ai dit et je le répète encore; la grande majorité des prêtres du Sud était en faveur du diocèse de Nicolet (en marge: je pourrais dire avec vérité: l'unanimité ou à peu près); si on leur eût laissé leur liberté, et qu'on leur eût accordé la faveur du scrutin secret, ils n'auraient pas hésité à se prononcer dans ce sens. Il y en a plusieurs qui n'ont pas signé notre requête, et qui ont déclaré qu'ils accepteraient volontiers le diocèse de Nicolet s'il se fait. Je

puis citer en passant, MM. Baillargeon, Dauth, Carufel, Guilmet, Lassisseraye, Marchand, Ricard, Desaulniers, Alexandre, Raiche, Barolet (de &c plusieurs de ces M.M. ont signé la contre-requête. Tous ces M.M. ont compris que la question du Diocèse de Nicolet est une question de vie ou de mort pour le Séminaire de Nicolet; s'ils n'avaient à craindre les colères de Mgr. Laflèche, ou ses faveurs à espérer, ils auraient bientôt pris leur parti... mais ici-bas la pauvre humanité joue un grand rôle!!

Mgr. affirme qu'il a déjà en mains la preuve qu'une forte majorité du clergé du Sud est apposée au diocèse de Nicolet. Quand nous avons eu la faveur d'une audience, le 20 Décembre dernier, Mgr. Laflèche n'avait pas pu encore obtenir la majorité des signatures des prêtres du Sud; depuis ce temps, Mgr. à force d'instances, et ses émissaires, à force de menaces, ont pu obtenir une majorité numérique, qui n'est pas une forte majorité comme l'affirme Mgr. Laflèche; et, à notre grande satisfaction, grâces à Dieu, la majorité morale est pour nous, et nous la garderons, en dépit de tous les efforts et de toutes les intrigues que l'on met en jeu pour nous l'enlever.

Mgr Laflèche considère comme étant en faveur du diocèse de Nicolet tous ceux qui ne s'y déclarent pas opposés; c'est un aveu que nous enrégistrons avec plaisir; sur ce point, nous sommes d'accord avec Sa Grandeur: nous avons émis cette opinion dans les notes que nous avons passées à Votre Excellence le 20 Décembre dernier: cela fait admirablement bien notre affaire. Si de plus nous retranchons de la majorité prétendue de Mgr. Laflèche tous ceux qui s'y trouvent par violence, nous trouvons que cette majorité s'efface rapidement.

Mgr. Laflèche a offert une partie du Sud à Mgr. Moreau et une autre partie à Mgr. Racine, afin d'empêcher la création du diocèse de Nicolet. Si Mgr. Laflèche veut en venir aux preuves, nous sommes prêts.

Monseigneur Laflèche demande aux curés de signer la contre-requête dont il leur envoie un exemplaire, en les priant de le renvoyer au plus vite, il s'en est donc mêlé!!

"Je suis en mesure de vous dire que ce projet de division du diocèse des Trois-Rivières, est un coup manqué; et si je demande officiellement votre opinion, c'est que je dois à la vérité de démentir l'avancé de Mr. Marquis."

Pourquoi donc vous donner tant de trouble, Monseigneur, si vous êtes certains que votre diocèse ne sera pas divisé? Pourquoi tant d'attention aux avancés de Mr. Marquis; ce prêtre que Son Excellence Mgr Conroy a qualifié d'intriguant de bas étage, et

en qui il ne repose, par conséquent, aucune confiance. Ce prêtre que Son Excellence vous a conseillé de mettre de côté comme étant indigne d'exercer le St-Ministère. (on prête toutes ces paroles à Votre Excellence à l'évêché des Trois-Rivières et ses succursales).

Le Rév. Mr. Roy, curé de St-Norbert, dans le Sud, étant malade, Mgr. envoie à son secours un jeune vicaire du Nord, complètement dévoué à ses idées; en passant aux Trois-Rivières on l'invite à signer la contre-requête, et il a signé; tout cela ça aide à former une majorité!! Et Mr. Landry pour bien remplir sa mission sème de porte en porte que Mgr. Laflèche a reçu une lettre de Mgr. Moreau... que certainement le diocèse ne sera pas divisé &c &c!! Nous avons déjà prédit que Mgr. Laflèche, pour détruire le parti de Nicolet lancera dans le Sud, en aussi grand nombre que possible, des ennemis de Nicolet; et factum est ita.

Mr. Panneton, curé de St-Grégoire, au Sud, l'ami intime de Mgr. Laflèche, signataire de la contre-requête, disait ces jours derniers aux M.M. du Séminaire de Nicolet, qu'il n'avait signé cette contre-requête qu'avec la plus grande répugnance.

Mr. Guilmette, curé dans le Sud, signataire de la contre-requête déclare qu'il ne l'a signée que par complaisance pour Mgr. Laflèche.

Une majorité composée de tels éléments n'a pas le poids.

Je ne puis terminer ces quelques notes sans assurer Votre Excellence que nous ne tenons aucun compte de toutes ces fables absurdes que l'on répand sans cesse dans le public, pour nuire à notre cause, et qui parfois seraient de nature à nuire à et compromettre Votre Excellence.

J'aurais bien le droit, ce me semble, de me protéger contre toutes les indignes calomnies que Mgr. Laflèche et ses partisans ne cessent d'accumuler sur ma tête; mais je n'ai pas oublié le conseil que j'ai reçu de Votre Excellence: je dois être calme et je le serai. J'avoue que parfois la tâche est bien rude; mais elle n'est pas impossible avec le secours de Dieu.

Quant à la question du diocèse de Nicolet, je m'en rapporte entièrement, ainsi que mes confrères signataires, à la sagesse et à la justice de ceux que le Bon Dieu a établis juges dans cette cause. Le jugement de nos supérieurs sera pour nous le jugement de Dieu.

Quoique le rapport de Votre Excellence sur la question du diocèse de Nicolet soit déjà expédié à Rome, cependant ces quelques notes pourront peut-être avoir encore leur utilité. C'est dans ce but que je prends la liberté de vous les soumettre. Si Votre Excellence jugeait à propos de les transmettre à Rome, nous n'y aurions absolument aucune objection, bien au contraire."

Corrigenda du Vol. 4

P. 6, l. 3: enlever "en 1840"

P. 6, Note 26: lire 17 oct. 1841

P. 31, note 2, par 2,l.1: ... est né à Yamachiche

P. 162, le titre: 1869-1982

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

fondée le 6 juin 1978, a pour but le regroupement des personnes intéressées à l'histoire régionale nicolétaine. Elle s'est donné comme principal moyen d'action la recherche et la publication de documents susceptibles d'évoquer et de faire revivre le passé pour mieux comprendre le présent.

On peut devenir membre de la Société en payant la cotisation de $5.00 par année.

JANVIER 1983——DÉCEMBRE 1983 (4 numéros)

Abonnement	**10.00**	
Abonnement de soutien	**15.00**	
Institutions et Bibliothèques	**12.00**	
Le numéro	**2.00**	**(par la poste: $2.50)**
Le numéro spécial (décembre)	**4.00**	**(par la poste: $4.80)**

L'Imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue Martin, Nicolet, P.Q.

PROTOCOLE DE RÉDACTION

Nos collaborateurs sont priés de respecter le protocole suivant:

1° Inscrire sur la première page, en haut et à droite, son nom, fonction et adresse; au centre, le titre de l'article.

2° Présenter les manuscrits dactylographiés à double interligne avec marges d'un pouce et demi (trois cm) et 25 lignes par page.

3° Dactylographier les notes et références à double interligne, à la fin de l'article, et les numéroter de suite.

4° Souligner le titre des livres, revues et journaux, mais mettre entre guillemets (sans les souligner) les titres d'articles, de poèmes ou de chapitres de livres.

1. Jean Panneton, Ringuet, Montréal, Fides, 1970, pp. 55-59.

2. Denis Saint-Jacques, "Impossible réalisme", Etudes littéraires, III, 1, avril 1970, p. 13.

5° Tout ce qui est ajouté, modifié ou supprimé dans une citation doit être indiqué entre crochets.

"Les malades /étaient/ laissés sans soin/.../ L'épidémie se propagea rapidement."

6° L'appel de note suit immédiatement la citation, avant toute ponctuation.

"L'essentiel est invisible pour les yeux[3]."

Antigone, "fille de l'orgueil d'Oepide"[4], va mourir dans l'absurbe.

7° Le comité de rédaction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout manuscrit reçu.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement No 4662